



Mairie Châtillon-sur-cher



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPOT EN PREFECTURE  
LE ..... 27 JAN 2023 .....  
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION  
DU ..... 02 FEV. 2023 .....  
Le Maire,

**DÉCISION N°03-2023**

Le Maire,  
**Alain POMA**

**Objet :**

Attribution marché de travaux portant sur la création d'une unité de déferrisation à CHÂTILLON-SUR-CHER

Le Maire de Châtillon-sur-Cher,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R.2123-1 et R.2131-12-2°,  
Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et 2122-23,  
Vu la délibération en date du 25 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,  
Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans la Nouvelle République 41 et que le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation [www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com) le 12 août 2022,  
Considérant le rapport d'analyse des offres final,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** un acte d'engagement au marché référencé en objet est signé avec SOGEA NORD OUEST TRAVAUX PUBLICS - 101 Rue de Stalingrad - - CS 30091 - 76142 LE PETIT QUEVILLY Cedex pour un montant de **631 582,00 € HT** soit 757 898,40 € TTC (TVA 20% : 126 316,40 €).

Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget général,

**Article 2 :** ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher au titre de contrôle de légalité. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Copie conforme au registre

Châtillon-sur-Cher, le 26 janvier 2023

Le Maire,  
**Alain POMA**

